

FICHE DE POSTE

INTITULE DU POSTE

KINESITHERAPEUTE

DESCRIPTION DE LA DIRECTION / PÔLE / SERVICE

CENTRE HOSPITALIER VITRY LE FRANCOIS

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

SERVICE REEDUCATION (intervient dans l'ensemble des services de l'établissement)

PROFIL DU POSTE

Emploi : Masseur Kinésithérapeute

DESCRIPTION DU POSTE

Missions principales :

- Répondre aux prescriptions médicales dans chaque service de l'établissement,
- Effectuer les techniques de soins au lit du patient en SMR, en médecine polyvalente, mais également sur le plateau technique au 2^{ème} étage
- Participer aux staffs pluri professionnels,
- Tracer et codifier informatiquement les actes kinésithérapiques.

Activités principales :

- Examen clinique, recueil des données,
- Etablir un bilan kinésithérapique,
- Réalisation d'un diagnostic de kinésithérapie
- Etablissement des objectifs du programme de traitement et des soins de rééducation et de réadaptation à mettre en œuvre,
- Réalisation de techniques de kinésithérapie en individuel ou en collectif,
- Information et éducation de la personne et de son entourage,
- Rédaction du dossier patient en masso-kinésithérapie et d'une fiche de synthèse,
- Transmission d'informations écrites et orales pour assurer la traçabilité et le suivi des soins,
- Accueil et encadrement pédagogique des étudiants et des stagiaires,
- Réalisation d'études et de travaux de recherche,
- Assurer une vérification et contrôle des matériels en collaboration avec les services biomédicaux,
- Enregistrement des données liées à l'activité,
- Mise en œuvre des procédures d'élimination des déchets,
- Respecter les procédures d'hygiène et de sécurité de l'établissement,
- Veille professionnelle.

Spécificités du poste :

- Travail en équipe
- Travail sur l'ensemble des services de l'établissement

Horaires du poste : Amplitude 8h30-16h30 du lundi au vendredi

Rattachement hiérarchique :

Directrice des soins : Mme KLEIN Claudie
Cadre supérieur de santé : Mme VILLA Stéphanie
Cadre de santé : Mme LAMBERT Valérie

Liens fonctionnels :

- Les cadres et responsables de services,
- Personnel médical,
- Personnel infirmier, aides-soignants dans tous les services
- Ergothérapeutes

PROFIL REQUIS

Connaissances :

Connaissances générales :

- Connaissances approfondies en techniques de kinésithérapie,
- Connaissances détaillées en psychosociologie du handicap, déficience et incapacité,
- Connaissances détaillées en disciplines médicales et scientifiques du domaine d'activité,
- Connaissances détaillées en démarches, méthodes et outils de la qualité,
- Connaissances détaillées en exercice, organisation et actualités professionnelles,
- Connaissances en Santé publique,
- Connaissances détaillée en éthique et déontologie,
- Connaissances en techniques de communication.

Connaissances opérationnelles :

- Evaluer les potentiels fonctionnels de la personne et identifier les situations de handicap en tenant compte des facteurs environnementaux et personnels,
- Elaborer et formaliser le diagnostic kinésithérapique,
- Choisir les actions masso-kinésithérapiques adaptées aux situations de soins et de prévention en respectant les protocoles d'hygiène et les règles de bonnes pratiques,
- Créer une relation de confiance avec le patient et son entourage,
- Eduquer, conseiller le patient et l'entourage en vue d'une démarche d'autonomisation,
- Evaluer la qualité des pratiques et des résultats des actions masso-kinésithérapiques avec la collaboration du patient, de son entourage et des professionnels de santé,
- Organiser son travail en fonction des priorités,
- Travailler en équipe interprofessionnelle,

- Utiliser les équipements et les matériels de kinésithérapie,
- Analyser, synthétiser des informations sur la situation du patient,
- Tracer ses actes sur les documents institutionnels,
- Transmettre son savoir aux équipes soignantes dans un but de suivi des patients.

Tout agent doit se conformer au chapitre IV de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires et au code de déontologie

- Respect du secret professionnel
- Obligation de discrétion professionnelle
- Obligation d’information au public
- Obligation d’effectuer les tâches confiées
- Obligation d’obéissance hiérarchique sauf si contraire à la réglementation dans une «application » demandée et contraire à la règle statutaire
- Obligation de réserve
- Formation professionnelle
- Entretien annuel

Création : 07/07/2014	Pilote de rédaction	Vérification	Approbation
Modification : 08 juillet 2024	Mme VALENTIN Patricia kinésithérapeute	Mme VILLA Stéphanie FF Cadre supérieur de santé	Mme KLEIN Claudie Directrice des soins et de la qualité
Application : 08 juillet 2024	Mr JACQUIER Damien Kinésithérapeute		
Diffusion			
Canal de diffusion	Bibio web		
Destinataires	TOUS		